

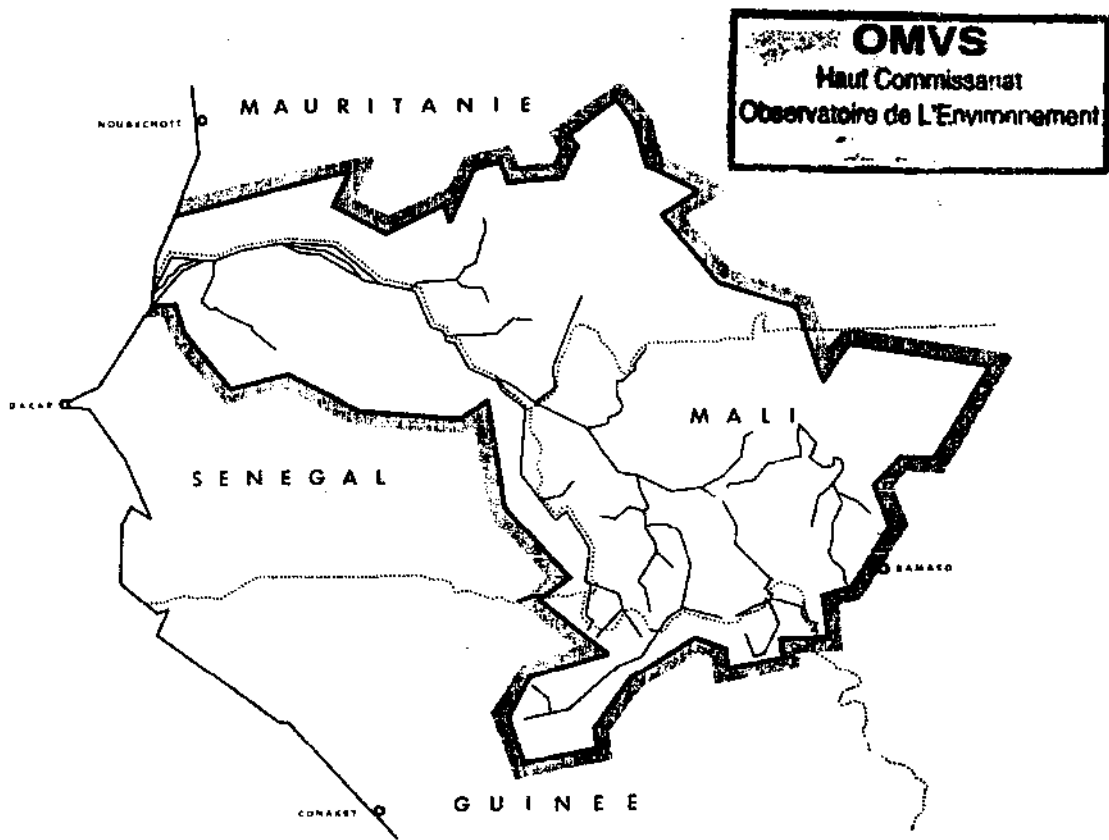
13210

Guillaume GAILLARD

septembre 2003

Université Toulouse le Mirail
Bureau de l'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS

Cours d'eau internationaux
Le rapprochement OMVS-Guinée :
Le fleuve Sénégal et les enjeux de sa gestion
par l'ensemble de ses Etats riverains
rapport de stage



Maîtrise IUP Aménagement et Développement Territorial

Maître de stage :

Tamsir NDIAYE,

Coordonnateur de l'Observatoire
de l'environnement de l'OMVS.

Directeur de mémoire :

Jean Louis COLL,

Professeur à l'Université
Toulouse le Mirail.

13240

UNIVERSITE
DE TOULOUSE
LE MIRAIL

CONVENTION DE STAGE

5, Allées Antonio Machado
31058 Toulouse Cedex

ARTICLE 1 : La présente convention régit les rapports entre l'Université de Toulouse Le Mirail représentée par son Président R. PECH et l'enseignant responsable du stage : Mr Mme Mle Jean Louis COLL

AVEC

L'Entreprise ou l'organisme OTVS n° SIRET (entreprise privée seulement)
adresse 46 rue Carnot
Code postal : BP 3152 Ville : DAKAR (Sénégal) Tél : (221) 842 02 16
représentée par M. TOMBAR NDIAYE Tél :, responsable du stage

et l'Etudiant(e)

M. Guillaume GILLARD
adresse Le cingle Haut
Code postal : 46160 Ville : FIGEAC
Tél. : 05.65.34.04.59
inscrit(e) pour l'année universitaire 2002 / 2003, n° carte étudiant (1) 2748
Diplôme postulé pour l'année en cours (intitulé complet) Maîtrise IUP Aménagement et Développement Territorial

ARTICLE 2 : Le stage, qui ne peut excéder la durée de l'année universitaire en cours (30.09.200), aura lieu du 03/03/2003 au 27/06/2003
Jours de présence effective dans la semaine : 5

ARTICLE 3 : Objet du stage

Les stages de formation ont pour objet essentiel : d'une part, de mettre l'étudiant au contact des réalités du milieu économique ; et d'autre part, de mettre en oeuvre dans un cadre réel les connaissances théoriques qu'il a acquises. En aucune manière l'entreprise ne pourra tirer profit direct de la présence du stagiaire.

Le programme des stages correspond à l'orientation de l'entreprise d'accueil et est établi entre les contractants en fonction de la spécialisation de l'étudiant(e) et sa future insertion dans la vie professionnelle.

Thème du stage : Cours d'eau transfrontières : le fleuve Sénégal et les enjeux de sa gestion par l'ensemble de ses Etats riverains.

stage cursus obligatoire stage recommandé (cocher le stage correspondant)

ARTICLE 4 : A la fin de son stage, l'étudiant devra être tenu de remettre à l'enseignant responsable du stage un rapport en accord avec la Direction de l'entreprise.

ARTICLE 5 : Le stagiaire, pendant la durée de son stage demeure étudiant de l'Université. Il est suivi par l'enseignant signataire de la convention, responsable universitaire du stage, qui pourra à tout moment se rendre sur le lieu de stage. Le stagiaire pourra revenir à l'Université pendant la durée du stage pour y suivre les cours dont le calendrier est porté à la connaissance du chef d'entreprise avant le commencement du stage.

ARTICLE 6 : Les obligations vis à vis de l'entreprise. Le stagiaire est astreint au secret professionnel. S'il est amené à utiliser des informations recueillies lors du stage, il ne pourra le faire qu'avec l'accord de l'entreprise. Durant le stage, le stagiaire devra se conformer aux usages et règlements de l'entreprise. En cas de manquements graves du stagiaire au règlement intérieur, ou en cas d'indiscipline caractérisée, le Chef d'entreprise pourra mettre fin au stage de l'étudiant après en avoir informé l'Université.

BASE 1

ARTICLE 7 : Couverture sociale et responsabilité civile.

Pendant la durée du stage, l'étudiant continue à bénéficier de son régime de sécurité sociale pour les assurances maladies, maternité et éventuellement pour les prestations familiales auxquelles il pourrait prétendre. Il doit être couvert personnellement par une assurance Responsabilité Civile.

ARTICLE 8 : Les stages à l'étranger

Concernant les stages à l'étranger inférieur à 6 mois, des formalités préalables en vue de la prise en charge éventuelle de la couverture sociale doivent être effectuées.(2)

ARTICLE 9 : Conditions relatives à une éventuelle gratification et à la prise en charge du risque accident du travail.

Le stagiaire ne peut prétendre à aucun salaire. Toutefois, une gratification peut être versée par le chef d'entreprise qui en fixera librement le montant.

Si le montant de cette gratification est inférieur ou égal à 30% du SMIC, le stagiaire pourra bénéficier des dispositions de l'article L412-8-2^{ème} du Code de la Sécurité Sociale. Si un accident survient au cours du trajet ou sur le lieu de stage, le chef d'entreprise s'engage à prévenir l'Université le plus rapidement possible afin qu'elle procède à la déclaration d'accident auprès de la Caisse Primaire d'assurance maladie.

Si le montant de cette gratification est supérieur à 30% du SMIC,, la stagiaire bénéficie des dispositions de l'article L 411-1 du Code de la Sécurité Sociale. Dans ce cas le chef d'entreprise doit procéder à une immatriculation à la Sécurité Sociale et au paiement des cotisations légales sur l'ensemble de la rémunération. Si un accident survient au cours du trajet ou sur le lieu du stage, le chef d'entreprise le déclare à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

ARTICLE 10 : Le Chef d'entreprise pourra envoyer au Responsable de la Formation une appréciation sur la valeur du travail de l'étudiant(e) stagiaire. Il sera remis aux étudiants stagiaires un certificat indiquant la nature et la durée du stage.

ARTICLE 11 : La signature du contrat implique un consentement exprès aux clauses de la convention.

Fait à Toulouse, le

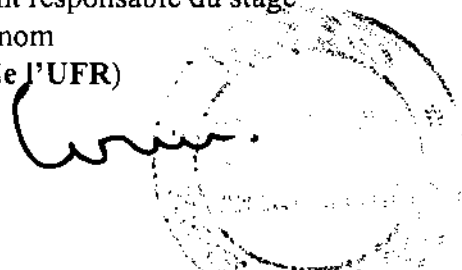
Lu et approuvé
Le Directeur de l'entreprise
Nom et prénom
(+ cachet de l'entreprise)



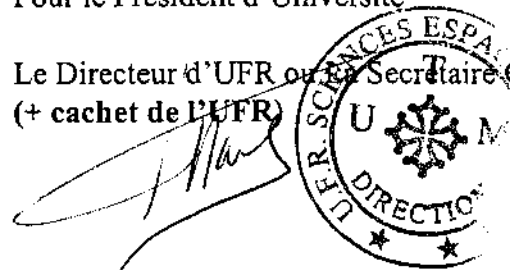
Lu et approuvé
L'étudiant(e) stagiaire



Lu et approuvé
L'Enseignant responsable du stage
Nom et prénom
(+ cachet de l'UFR)



Lu et approuvé
Pour le Président d'Université
Le Directeur d'UFR ou le Secrétaire Générale
(+ cachet de l'UFR)



- (1) Joindre obligatoirement une photocopie de la carte d'étudiant(e) (côté photo uniquement),
une photocopie de l'attestation « responsabilité civile »
+ une enveloppe (22,5 cm x 16 cm) timbrée au tarif en vigueur si envoi souhaité.
- (2) S'adresser au bureau des affaires sociales des UFR et 3^e cycle 2 mois avant le départ en stage

Le mémoire issu du stage effectué du 1^{er} mars au 4 juillet 2003 à l'Observatoire de l'environnement de l'OMVS s'inscrit dans un cadre plus large et ne doit pas rester la seule face visible d'un séjour de 4 mois passés au Sénégal.

En dépit de tout ce qu'il peut contenir, ce mémoire est également le résultat de tout un environnement qui n'a pas à y apparaître, alors qu'il a pourtant grandement influencé sa teneur.

Il s'agit de parler ici des conditions dans lesquelles j'ai été accueilli tant au travail qu'en dehors. Autant dire de suite qu'elles ont été exceptionnelles.

- Le Sénégal était pour moi loin d'être un pays inconnu, mais j'avais cependant une appréhension quant à passer quatre mois dans sa capitale, Dakar, qui ne m'avait pas laissé un bon souvenir lors de mon premier passage. Ce sentiment n'a pas tenu une minute suite à mon arrivée. Je m'y suis senti comme chez moi, et ce pour diverses raisons.

Pour ce qui est de Dakar même, la démonstration ne sera pas longue à effectuer et comprise des initiés : je n'ai pas été accueilli chez la famille Diédhiou, mais adopté chez Les Jean Marie.

Dakar étant toujours Dakar, il reste néanmoins important de pouvoir s'en échapper à l'occasion. Le tout étant de savoir où se rendre une fois sorti. Saint Louis semblait à priori un bon choix, et ça l'est effectivement lorsqu'on est accueilli par Monsieur Géraud. Donc, trois quatre séjours improvisés et pas forcément productifs en terme de travail sur l'instant, m'ont permis de me ménager des pauses (est ce que j'en manquais auparavant ?) et ainsi de laisser mûrir et s'agencer mes idées (quand on sait comment on fonctionne, c'est de suite plus simple pour travailler plus efficacement).

Pour terminer, la perspective d'un passage en Casamance en fin de séjour, afin de visiter bon nombre d'amis à l'origine de ma non-hésitation pour un stage au Sénégal. Ce séjour devait clôturer la période de travail avant de rentrer. Il s'est avéré qu'il en restait un paquet. Je sais à qui en revient la faute.

Le Sénégal, Dakar... les à-cotés du stage m'ont donc mis dans les meilleures conditions pour travailler sereinement.

- Il en a été de même à l'Observatoire. Une fois mon stage accepté, je ne me faisais aucun soucis quant à ma prise en charge. J'ai cependant été surpris par tous les moyens matériels mis à ma disposition, et enchanté par les rapports auprès de mes collègues.

Ces quatre mois de stage tombaient dans une période idéale par rapport au thème qui m'intéressait.

Ainsi, après un rapide aperçu sur le programme de l'OMVS lors de ma présence, je constatais la tenue d'un atelier collant totalement avec le sujet de mon stage, deux mois seulement après le début de celui-ci.

- Je décidais donc de consacrer le premier mois à une prise de connaissance des textes fondateurs de l'OMVS afin de connaître la structure qui m'accueillait. Le second consistait à approfondir cette connaissance en rencontrant les experts du département technique de l'OMVS ainsi que certains acteurs de la vallée, et en me replongeant dans une nouvelle lecture des textes à la lumière des premiers entretiens.

J'étais ainsi fin prêt pour assister à l'Atelier de lancement du Projet GEF du fleuve Sénégal, sorte de condensé de tout ce qui m'intéresse, ou encore, véritable cadeau du calendrier. Je n'ai pas pu y participer :

« la Guinée ne souhaite pas qu'une personne extérieure assiste aux négociations, et le représentant de la Banque Mondiale ne veut pas aller à l'encontre de cette volonté pour ne pas plomber les discussions avant même leur début. »

Je suis tout à fait d'accord.

Est-ce que la délégation guinéenne a un jour été au courant de ma présence ? Peut être n'y aurait-il pas eu de problème s'y on avait prévenu les gens plus tôt ? Je ne veux pas croire à une certaine opacité de l'OMVS qui aurait joué contre ma présence en vue de la divulgation de points de négociations.

J'ai fait de cet imprévu un atout. Je n'étais pas là pour faire un compte rendu de ce que tout le monde avait pu entendre, mais au contraire pour entendre ce qui en ressort selon chacun des participants : étudier le discours de l'acteur et les déformations qui découlent de sa position. Le fait de ne pas participer à l'Atelier m'a donc permis d'être plus en accord avec l'approche que j'avais décidé d'adopter.

- Le second temps du stage était aussi marqué par la XIIIe Conférence des Chefs d'Etat de l'OMVS. La première depuis six ans. Quel calendrier.

Malgré les difficultés pour un stagiaire de se mouvoir dans un tel environnement, et ma réticence personnelle et mal placée pour aller au devant des gens, cette semaine entourant la Conférence a été fort enrichissante.

J'ai ainsi bénéficié d'un cours particulier sur la prise de parole lors d'un comité d'expert. Certaines personnes parviennent à mettre dans votre bouche les remarques erronées qu'ils tenaient au départ, et dans un même temps à faire leur les propos forts justes qui étaient pourtant les vôtres au début de la discussion. Merci Monsieur le Haut Commissaire. Personne ne s'en rend compte. Peut être même pas lui tellement il reste naturel et semble ne pas forcer. Impressionnant.

- Enfin survenait un troisième et dernier temps, soit celui des entretiens auprès d'institutions partenaires. Au delà du stage, la rencontre de spécialistes en 'économie - géographie - relations internationales' en charge du "dossier OMVS" dans leurs institutions respectives m'a conforté sur ce que l'on pourrait appeler mon choix professionnel : quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent, tous sont des gens intéressants et intéressés ; ils savent vous faire partager ce qu'ils savent et questionner ce que vous faites ; aucun sujet n'est totalement inconnu pour eux ; la concertation et l'inter connaissance, étant toujours la clé de voûte des thèmes abordés.

La difficulté du travail tenait dans :

- mon manque de motivation pour partir parcourir la vallée. Pourquoi continuer d'approfondir le cas sénégalais, alors qu'il est difficile de faire de même en Mauritanie, long de la faire au Mali, et coûteux de le faire en Guinée. Là, je le tourne à mon avantage.
- L'impossibilité de rencontrer des représentants guinéens.
- Le manque de participation aux discussions internes à l'OMVS, et ce même sur des thèmes différents.
- Proposer quelque chose d'utile au final.

Tous ces freins ne constituent cependant que des problèmes annexes, une fois une posture adéquate adoptée, aidé en cela par des personnes comme Sylla et Monsieur Magrin.

Ainsi, le fond et la forme du rendu correspondent totalement à l'esprit que je voulais y mettre. Toutes les citations et toutes les données ont été vérifiées. Mais leur agencement et les raccourcis effectués, en plus d'être influencés par le thème, sont arrangés de manière personnelle. L'enchaînement des différents thèmes doit être relativement inédite, et a pour objectif d'illustrer à l'écrit le cheminement de ma pensée. Par exemple, placer le contexte juridique international avant une entrée en matière classique sur la description physique du fleuve.

Le thème étant éminemment transversal, aucune approche ne vaut mieux qu'une autre. Le tout étant de privilégier la cohérence interne. Le choix effectué dans ce cas était d'aborder le rapprochement OMVS – Guinée comme un fait total impliquant tous les acteurs, tous les secteurs et donc toutes les échelles. Tous les acteurs n'ont pas été rencontrés, tous les secteurs n'ont pas été abordés, et toutes les échelles n'ont pas été explorées. Ne parlons donc pas des inter relations entre tous ces niveaux. Cependant, des choix ont été effectués et répondent à une cohérence tout à fait personnelle (je l'espère), au travers du déroulement d'un fil directeur qui justifie la démarche.

Un reproche peut être fait à ce travail : celui de ne pas suffisamment s'appuyer sur des enquêtes de terrain.

Mais pour pouvoir parler de terrain, encore faut-il avoir un terrain délimité où le mener. Il n'a jamais été question tout au long de ce mémoire d'un quelconque territoire pertinent (expression sans grande valeur), ni même d'un territoire d'action.

Si l'échelle d'action environnementale appropriée est le bassin hydrographique comme il l'est montré dans la première partie, l'échelle d'action institutionnelle et donc politique transgresse les frontières du bassin versant, ainsi que celle des pays riverains.

On peut lire, au début d'un ouvrage sur deux consacré au fleuve Sénégal, qu'il s'agit d'un cours d'eau extrêmement étudié. Les populations du bassin, et plus particulièrement celles de la vallée ont effectivement vu passer un bon nombre de chercheurs et auteurs en tout genre.

Un nombre certainement insuffisant de témoignages provient du bassin du fleuve lui même. Mais l'approche de ce travail était tout à fait différente et visait à se démarquer de ce qui a pu déjà maintes fois être accompli.

Si l'on doit alors parler d'un territoire d'action où l'expression « faire du terrain » pourrait alors s'appliquer, celui-ci est délimité par les endroits où l'on peut trouver une personne ayant un avis sur le fleuve Sénégal et plus particulièrement sur les rapports OMVS – Guinée. Cela peut aller de Toulouse auprès du personnel de l'Agence de l'eau Adour Garonne qui effectue des échanges à l'OMVS, à Nouakchott auprès d'un chauffeur de taxi d'origine guinéenne.

Il a été montré au cours du déroulement de ce travail que les intérêts tirés de la gestion du fleuve sont surtout ressentis en dehors de l'espace du bassin versant, que les intervenants extérieurs et que la visibilité internationale jouent un grand rôle, pour justifier le choix d'une telle démarche.

Si celle-ci est reconnue et validée, alors ce travail ne souffre en aucune manière d'enquêtes de terrain.

Dès le début, il ne s'agissait donc pas d'aller sur le terrain pour voir ce dont les gens ont besoin, ce qui ne va pas, ou ce qu'il faudrait faire.

Le but initial était de comprendre comment les décideurs percevaient le bassin du fleuve Sénégal. Il s'est avéré qu'il s'agissait de comprendre comment ces décideurs envisageaient la manière dont ils pouvaient obtenir les bénéfices qu'offre l'exploitation du fleuve et de son bassin pour répondre aux besoins et permettre le développement du territoire OMVS (Bamako, Conakry, Dakar, Nouakchott).

Pour de nombreux acteurs, le fleuve Sénégal présente de multiples perspectives de développement. La mise en valeur de ses ressources semble être plus orienté vers l'exploitation du potentiel que propose l'« eau », que par la préservation du fleuve en lui même.

Ces considérations économiques paraissent aujourd'hui dépassées, par l'avènement d'un suivi environnemental du fleuve mais aussi de son bassin versant. Le discours accompagnant le Rapprochement OMVS – Guinée se situe dans cette logique.

Cependant, cette redécouverte du Territoire ne doit pas simplement être le vecteur permettant la relance d'un processus aménagiste.

Mon vrai problème, ou plutôt regret, est de ne pas avoir su comment partager ma pensée avec Tamsir et Sylla respectivement Coordonnateur de l'Observatoire (accessoirement maître de stage) et chef de la cellule planification. La discussion restait bloquée de mon côté par une trop grande proximité quotidienne, et la volonté de réfléchir par mes propres moyens. Si je voulais prouver à quelqu'un que j'avais compris, c'était bien à eux.